

Département de Saône et Loire
Arrondissement de Louhans

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES AFFAIRES GENERALES DU
PRESIDENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

N° 2022/054

1.1 Marchés Publics

Objet : Arrêté attribuant le marché relatif à la souscription d'assurances dans le cadre de la construction du Pôle Enfance Jeunesse Famille de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' – 2 lots

Le Président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom',

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 janvier 2021 déléguant au Président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, maîtrise d'œuvre, de fournitures et de services inférieurs à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU les délibérations n°2022-034, n°2022-068 et n°2022-050 du Conseil Communautaire attribuant les marchés de travaux dans le cadre de l'opération de construction du Pôle Enfance Jeunesse Famille,

VU l'Avis d'Appel Public à Concurrence publié sur le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 22 juillet 2022 pour la souscription d'assurances dans le cadre de la construction du Pôle Enfance Jeunesse Famille de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' et alloti en deux lots comme suivant :

- Lot n°1 : Dommages-Ouvrage
- Lot n°2 : Tous Risques Chantier

CONSIDERANT les offres des candidats et les résultats de la consultation,

ARRETE

Article 1^{er} :

Les lots sont attribués comme suivant :

- L'Assurance Dommages-Ouvrage (lot n°1) est attribuée à la Société Mutuelle d'assurance du bâtiment (SMABTP) - 8, Rue Louis Armand - 75015 PARIS pour un montant prévisionnel hors-taxe de 34 853,65 € soit 37 990,48 € TTC décomposé comme suivant :


- Garantie de base Dommages-Ouvrage : 30 083,30 €

- Garanties complémentaires :

① Garantie de bon fonctionnement : 902,50 €

② Garantie dommages immatériels consécutifs : 3 867,85 €.

Publié le : 30 septembre 2022
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

Envoyé en préfecture le 30/09/2022
Reçu en préfecture le 30/09/2022
Affiché le 
ID : 071-200071579-20220930-AR2022_054-AR

Il est approuvé la signature du marché avec la Société SMABTP.

- L'Assurance Tous Risques Chantier (lot n°2) est attribuée à la Société GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE - 50, Rue de Saint Cyr - 69009 LYON pour un montant prévisionnel hors-taxe de 9 225,55 € soit 10 061,74 € TTC.

Il est approuvé la signature du marché avec la Société GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE.

Article 2^{ème} :

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
Fait à LOUHANS
Le 27/09/2022
Le Président
Anthony VADOT**



Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.